



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique  
de l'enseignement supérieur**

**Département d'appui aux établissements**

92, rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2022-27 du 16 septembre 2022  
portant composition du conseil d'administration  
du Centre régional des œuvres universitaires et  
scolaires Clermont-Auvergne

**Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment son article R.822-10;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 52;

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 222 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Auvergne et Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2021-81 du 17 décembre 2021 proclamant les résultats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Clermont-Auvergne;

Vu la désignation du préfet de région;

Vu la proposition des organisations syndicales représentatives dans le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Clermont-Auvergne;

Vu la proposition des représentants étudiants titulaires élus au scrutin du 6 au 10 décembre 2021 au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne ;

Considérant que Madame Françoise ROUDIER, représentante suppléante des établissements d'enseignement supérieur, n'est plus directrice générale du groupe ESC Clermont; M. Richard

SOPARNOT, Directeur Général du Groupe ESC Clermont, devient représentant suppléant des établissements d'enseignement supérieur ;

Considérant que Madame Cléa BRUNEL, titulaire représentant des étudiants, n'est plus étudiante ; son suppléant Ludovic CHENDER devient titulaire et Monsieur Romain TOMAS, suppléant ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont-Auvergne :

#### **A – En qualité de représentants de l'État**

- Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Titulaire : Madame Stéphanie Tinayre, Déléguée adjointe de région académique à l'information et l'orientation, cheffe de site Clermont-Ferrand

Suppléante : Madame Christine Bourdin, Directrice de pôles information et orientation – site de Clermont

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Titulaire : Madame Jacqueline Broll, Directrice du pôle action culturelle et territoriale

Suppléante : Madame Zaric Ubavka, Inspectrice et conseillère enseignements artistiques et enseignement supérieur

- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Titulaire : Monsieur Thibault Maciejewski, Chef du service protection des personnes vulnérables

Suppléante : Madame Anaïs Martins Da Cruz, Adjointe au chef du service protection des personnes vulnérables

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Titulaire : Monsieur Julien Evelin, Chef du service habitat et rénovation urbaine, Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme

Suppléant : Monsieur Julien Pittion, Adjoint au chef du service habitat et rénovation urbaine, Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Titulaire : Madame Sonia Rougier, Cheffe du pôle action éducative et vie des apprenants du service régional de la formation et du développement

Suppléante : Madame Isabelle Plassais, Provisoire du lycée de Marmilhat

- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Titulaire : Monsieur Damien Le Roux, Chef de pôle engagement et vie associative

Suppléant : Monsieur Bruno Feutrier, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

### **B – En qualité de représentants élus des étudiants**

- BOUGE TON CROUS avec la FedEA et ses assos

#### Titulaires :

Pierre Murat  
Laura Coulardeau  
Dorian Herault  
Ludovic Chender

#### Suppléants :

Romain Tomas  
Alexane Gitenait  
Gaspard Perez  
Charline Durbecq

- Pour un CROUS émancipateur : vote UNEF !

#### Titulaires :

Isaac Henocque  
Lisa Thuairé

#### Suppléants :

Pierre Gendraud  
Uriah Ughetto

- UNI : Etudiez, on s'occupe du CROUS !

Titulaire : Béranger Grouffaud

Suppléant : Elise Rols

### **C – En qualité de représentants des personnels**

- Personnels administratifs :

Titulaire : Madame Sylvie Lesage  
Suppléant : Monsieur Stéphane Kiheli

- Personnels ouvriers :

Titulaires :  
Madame Meryem Verney  
Madame Nadia Amara

Suppléants :  
Monsieur Nicolas Crouzier  
Monsieur Eric Taboulot

#### **D – En qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur**

Titulaire : Monsieur Mathias Bernard, Président de l'université Clermont-Auvergne

Suppléant : Monsieur Emmanuel Hermange, Directeur de l'école supérieure d'art de Clermont-Métropole

Titulaire : Monsieur Etienne Paux, Directeur général adjoint de VetAgro Sup – Campus Agronomique de Lempdes

Suppléant : Monsieur Richard Soparnot, Directeur Général du groupe ESC Clermont

#### **E – En qualité de représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre Brenas, Conseiller régional

Suppléant : Monsieur Michel Fanget, Conseiller régional

#### **F – En qualité de représentant des communes**

- Ville d'Aubière :

Titulaire : Monsieur Michel Bandon, Adjoint au maire, administration générale, petite enfance, enfance, jeunesse, relations avec l'université

Suppléant : Monsieur Maxence Cordonnier, Conseiller municipal

- Ville de Clermont-Ferrand :

Titulaire : Monsieur Jérôme Auslender, Adjoint chargé de l'enseignement supérieur, la recherche, la vie étudiante, les relations internationales

Suppléant : Monsieur Steve Maquaire-Beausoleil, Conseiller délégué, accompagnement social et aides à l'insertion des jeunes précaires, vie étudiante et universitaire, accueil des nouvelles populations, accueil et solidarité avec les migrants

- Montluçon communauté

Titulaire : Monsieur Gilles Duboisset, Conseiller communautaire délégué à la formation supérieure et continue

Suppléant : Monsieur Pierre Deludet, Vice-président chargé du développement économique

- Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac

Titulaire : Madame Véronique Visy, Conseillère déléguée en charge de l'enseignement supérieur

Suppléante : Madame Marie Besson, Responsable du service développement territorial

### **G – Personnalités désignées en raison de leur compétence**

- Monsieur Laurent Gerbaud, Directeur du service de santé universitaire à l'université Clermont-Auvergne
- Madame Hélène Duiker, Médecin à la retraite et administratrice du planning familial
- Madame Christine Vigneau-Pelissier, Proviseure du lycée général et technologique Sidoine Apollinaire à Clermont-Ferrand
- Monsieur Jean-Luc Mornand, Responsable de l'ESOPE 63, Épicerie solidaire dépendant de la Banque alimentaire

#### Article 2 :

Le contrôleur budgétaire de la direction régionale des finances publiques en région Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur général et l'agent comptable du centre régional et, le cas échéant, les directeurs des centres locaux assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

#### Article 3 :

Le directeur régional académique de l'enseignement supérieur ou son représentant est invité aux séances du conseil d'administration.

#### Article 4 :

Le Directeur général du Centre régional des œuvres universitaires Clermont-Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5 :

Cet arrêté abroge l'arrêté rectoral du 15 Février 2019 et ses arrêtés modificatifs.

#### Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Clermont-Auvergne et sera publié sur le site internet du Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Clermont-Auvergne : <https://www.crous-clermont.fr>.

Pour le recteur de région académique et  
par délégation :  
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation



Gabriele FIONI